

Le marché lucratif du contentieux pénalise la branche accidents du travail de la "Sécu"

LE MONDE | 05.11.08 | 13h59 • Mis à jour le 05.11.08 | 13h59

Conseillées par de gros cabinets spécialisés, dans le but de réduire leurs cotisations, les entreprises contestent de plus en plus fréquemment accidents ou maladies professionnels ainsi que le montant des indemnisations réclamées. Lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2009 adopté mardi 4 novembre, Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne) a attiré l'attention du gouvernement sur le coût que fait porter la multiplication de ces contentieux à la branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP). *"Vous avez là une économie de 200 millions d'euros à faire"*, a indiqué le député.

▼ PUBLICITE

200 millions, c'est le coût annuel des procédures contentieuses, telles qu'évaluées dans un rapport remis au ministre, le 22 juillet, par Olivier Fouquet, président de section au Conseil d'Etat. *"Entre 30 % et 50 % (de ce montant) est constitué par la rémunération des conseils"*, précisait le rapporteur. Ce dernier relevait que, sur les quelque 4 000 entreprises requérantes, une centaine concentre la moitié des sommes concernées.

Un contentieux spécifique au risque professionnel a en effet été créé aux côtés du contentieux général de la Sécurité sociale. Cette spécialisation a généré un véritable "marché du recours".

Le Conseil d'Etat soulignait à la fois la *"complexité de la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles"* et les problèmes posés quant au *"principe d'indépendance"* des juridictions. Aussi proposait-il de supprimer ces juridictions spécialisées.

M. Bapt a reproché au gouvernement de ne pas avoir donné suite à ces recommandations et ménager ainsi l'activité des *"cost killers"*. En mettant en place *"une redoutable machine à produire des milliers de contentieux dans le but de réduire le poids des cotisations AT-MP"* (dont l'importance est proportionnelle au nombre d'incidents reconnus), *grâce à de simples vices de forme"*, ces cabinets engrangent de confortables honoraires. Parmi les plus importants cabinets spécialisés, a appris le député, figurent Lowendal Masaï et Alma Conseil. Le premier est contrôlé par le fonds Axa Private Equity, filiale du groupe Axa présidée par Henri de Castries. Le second est présidé par Marc Eisenberg, classé parmi les plus grosses fortunes de France.

Patrick Roger

Article paru dans l'édition du 06.11.08

Le Monde.fr

» A la une
» Archives » Examens » Météo
» Forums » Culture » Carnet
» Le Desk » Blogs »

» Emploi » Talents.fr
» Voyages Newsletters » Sites du
» » RSS aroude

Le Monde



»

Abonnez-vous au *Monde*

Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |